

Mai 2024

Étude sur la gestion des matières organiques des ICI au Québec

Volet 2

Portraits de regroupements régionaux



Portrait quantitatif des matières organiques (MO) Principales étapes

Estimation des quantités de MO potentiellement disponibles dans le secteur des ICI

- Bases de calcul : nombre d'employés et taux de génération (kg/employé/an) par code SCIAN.

Validation des résultats à l'échelle du Québec, par région administrative (Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec)

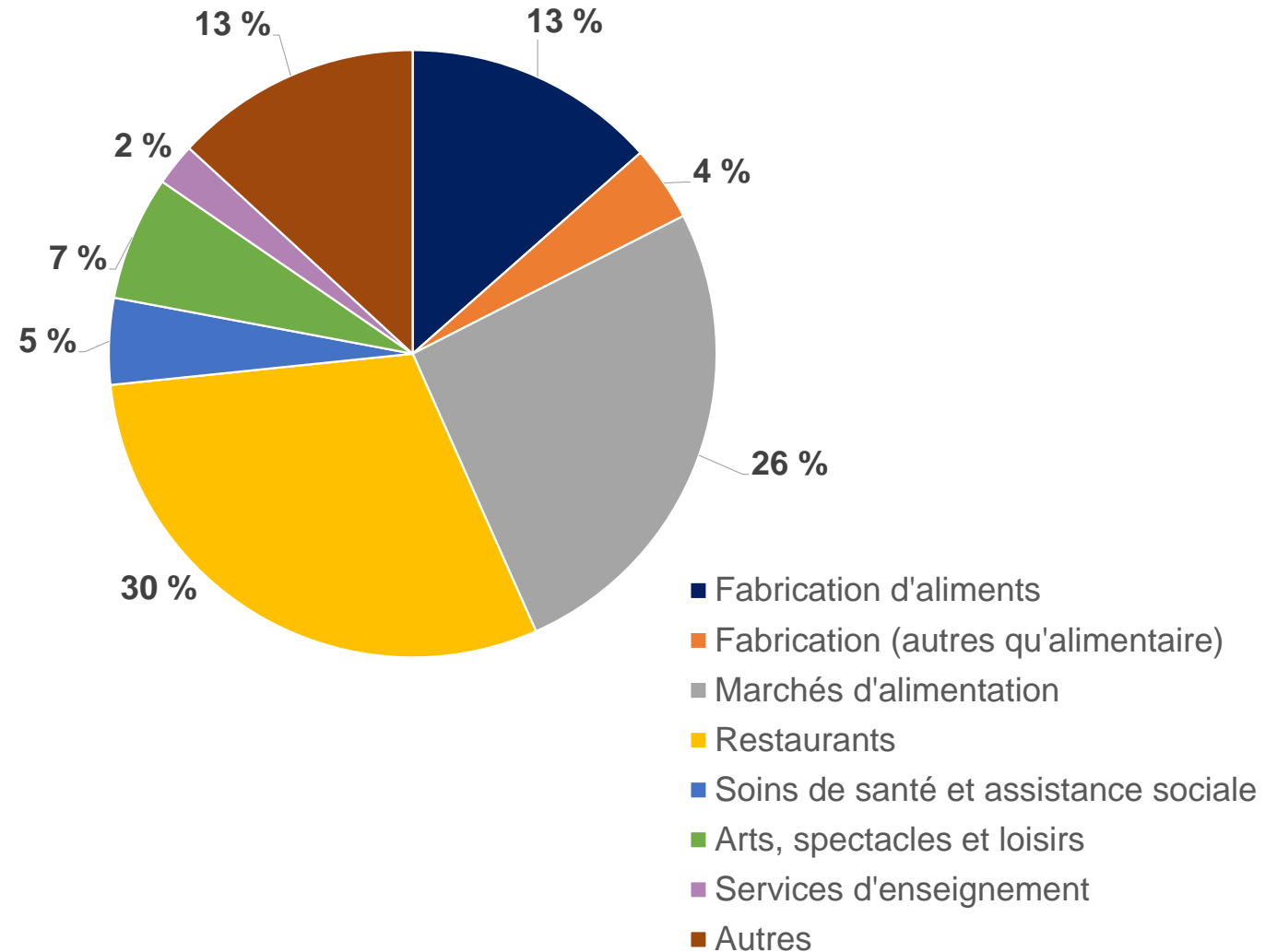
- Quantités récupérées obtenues à partir des données fournies par RECYC-QUÉBEC (excluant les quantités récupérées des ICI assimilés à la collecte municipale);
- MO potentiellement générées (méthodologie développée) - MO récupérées (RECYC-QUÉBEC) = MO éliminées.

Projection des quantités potentiellement générées, récupérées et éliminées en 2025

- Quantités récupérées basées sur les données disponibles les plus récentes (2021) et statu quo sur la performance de 2021 à 2025, pour les fins de la projection des besoins de traitement.

Contribution potentielle des secteurs d'activités à l'échelle du Québec en 2025 *

- Près de 980 000 tonnes de MO évaluées comme étant potentiellement disponibles en 2025;
- Les secteurs d'activités susceptibles de contribuer le plus aux quantités de MO potentiellement récupérables en 2025 sont la restauration (30 %), les marchés d'alimentation (26 %) et la fabrication d'aliments (13 %);
- La catégorie « Autres » (13 %), inclut tous les secteurs contribuant à moins de 1 % (exemples : commerces de détail, services publics, construction).



* Excluant les résidus agricoles, les résidus de papeteries, les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale, l'équarrissage et l'épandage au sol.



Proposition pour établir une catégorie de grands générateurs

Identification des grands générateurs

- Base de données du Registraire des entreprises du Québec;
- $\approx 438\ 000$ entreprises (immatriculées au REQ et déclarées avec employés);
- Génération de $\approx 920\ 000$ tonnes de MO générées disponibles (écart $\approx 60\ 000$ tonnes en moins).

Entrevues et enquête auprès des ICI (volets 2 et 3) :

- Organismes municipaux (17 entrevues) et entreprises de services de CTT (8 entrevues);
- ICI (107 répondants dans 15 des 16 régions à l'étude – taux de réponse de 49 %);
- Documenter l'offre de services dans les régions, la concurrence de services CTT, les enjeux, les services et équipements utilisés par les ICI, les coûts, etc.



Proposition pour établir une catégorie de grands générateurs (suite)

Seuil proposé : 6 bacs (plus de 5 bacs de 240 L/semaine) qui équivaut à \approx 28 t/an ou 540 kg/sem.

- Se base sur l'étude des juridictions hors Québec (volet 1), l'estimation des quantités à valoriser et sur l'analyse de la capacité résiduelle de traitement des MO;
- Le seuil proposé de 6 bacs roulants de 240 L/semaine (équivaut à un conteneur de 2 vg³/semaine) correspond à l'approche adoptée par les municipalités (entrevues et enquête) et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour départager les grands générateurs ICI des ICI pouvant être assimilés à la collecte municipale.



Seuil quantitatif pour identifier les grands générateurs

Le seuil de 6 bacs de 240 L/semaine permet de :

- Cibler près de 58 % des MO générées totales disponibles (environ 534 000 tonnes/an);
- Minimiser le nombre d'entreprises visées (≈ 1 % des ICI).

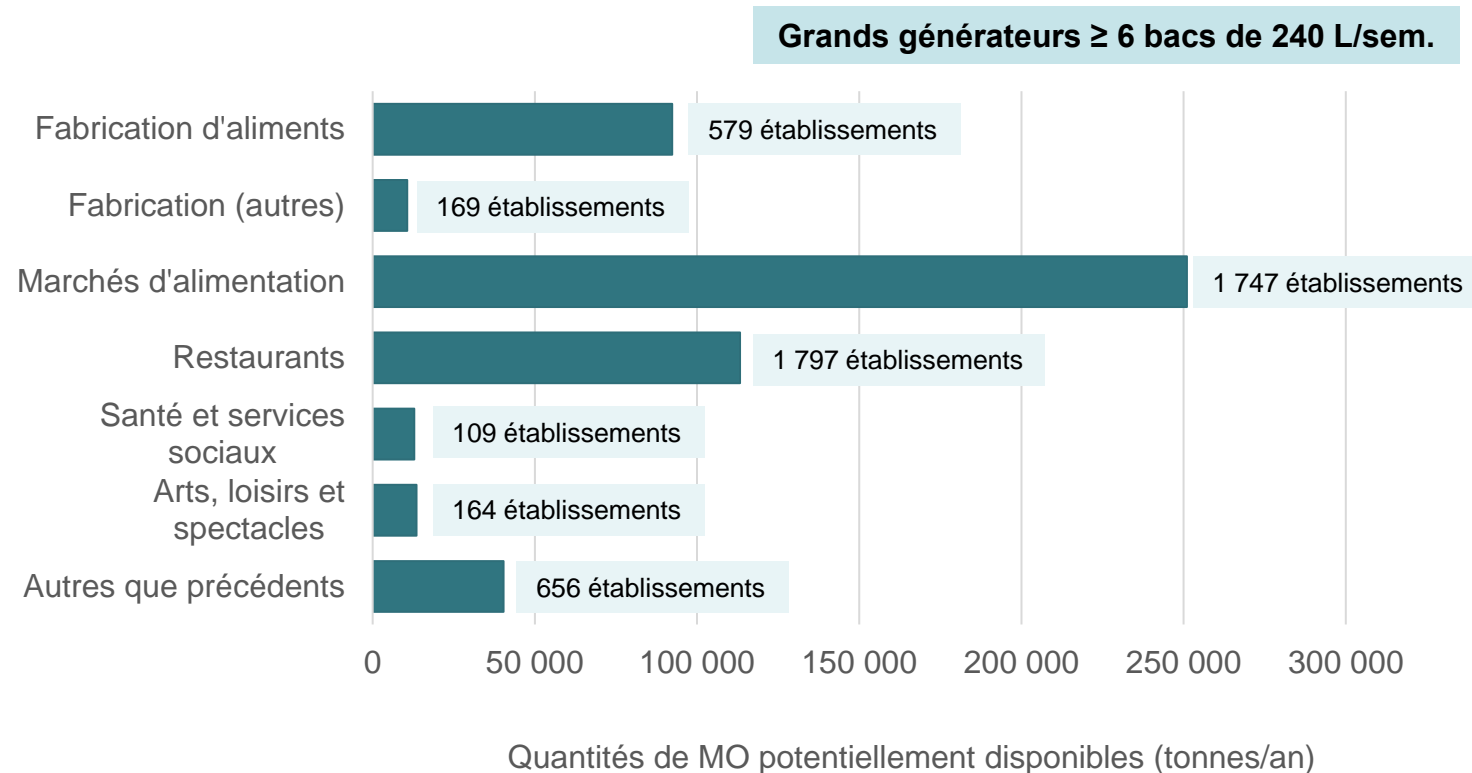
Nombre d'ICI visés et proportion de MO selon des seuils quantitatifs (nombre de bacs de 240 L/sem.)

Seuil selon nombre de bacs de 240 litres par semaine	Quantités minimales de MO potentiellement disponibles par établissement (t/an)	% des MO totales potentiellement disponibles au Québec	Quantités de MO potentiellement disponibles (t/an) ⁽¹⁾	Nombre d'établissements visés
1	0 jusqu'à 6	82 % à 100 %	920 000 et plus	438 058
2	≈ 6	82 %	757 213	22 288
3	≈ 11	73 %	676 737	13 125
4	≈ 17	67 %	624 057	9 429
5	≈ 23	59 %	550 764	5 883
6	≈ 28	58 %	534 021	5 221

Note : Les quantités de MO estimées pour les seuils d'assujettissement proviennent de la base de données du Registraire des entreprises du Québec. Cette base de données comporte de nombreuses limites et elle est ainsi moins précise. Cette base de données sous-estime les quantités de MO potentiellement disponibles comparativement à la base de données de Statistiques Canada. Ainsi, il manque 60 000 tonnes de MO générées disponibles dans la base de données du Registraire des entreprises du Québec.

Distribution par secteur d'activités des quantités de MO et des établissements visés par les « grands générateurs » de matières organiques

- À partir du seuil proposé de 6 bacs 240 L/sem. (génération potentielle de MO supérieure à 5 bacs de 240 litres par semaine), 0,5 % des ICI au Québec seraient considérés comme de grands générateurs de MO, ce qui représente **environ 5 220 établissements** au Québec.
- Ces grands générateurs sont responsables d'environ 58 % des quantités totales de MO potentiellement disponibles au Québec (calculées à partir de la base de données du Registraire des entreprises du Québec).

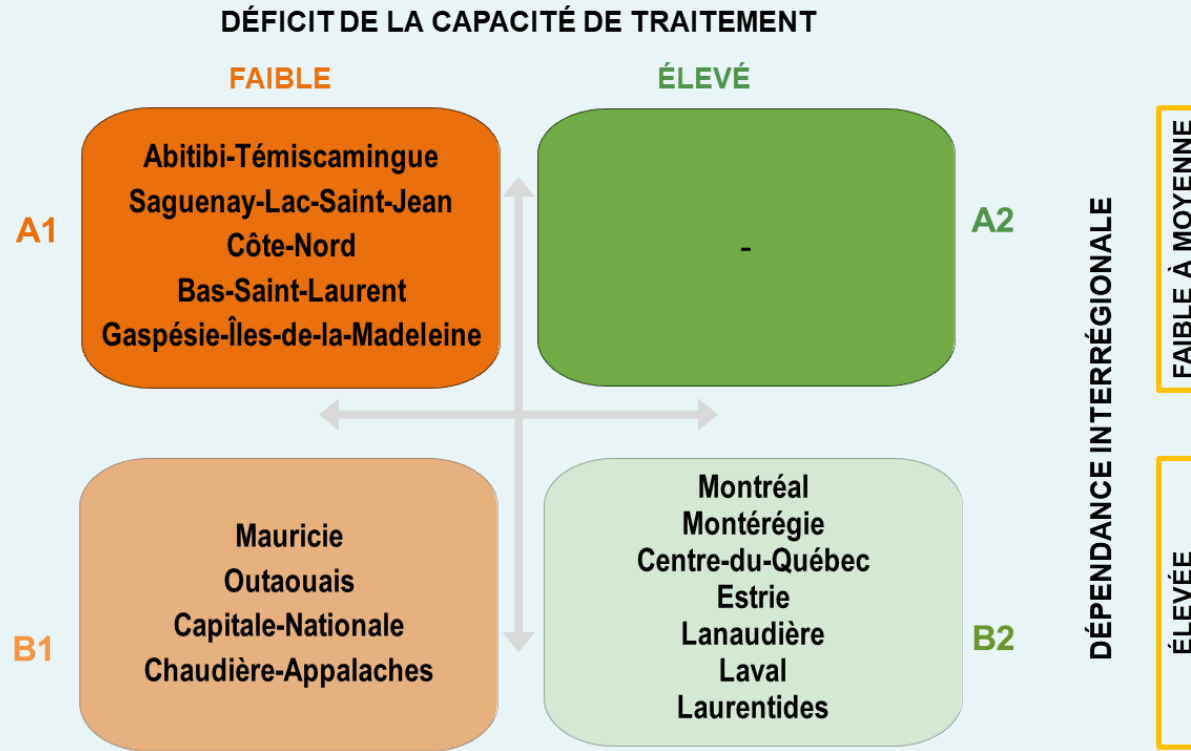


Les principaux secteurs d'activités pouvant être qualifiés de grands générateurs sont les industries agroalimentaires, les magasins d'alimentation, les restaurants, les commerces de gros en alimentation, les établissements du secteur des arts, loisirs et spectacles, les industries de fabrication (autres qu'agroalimentaires), les établissements de soins de santé et les services d'enseignement.

Identification de regroupements régionaux pour l'ensemble du secteur des ICI

- 1**
- Offre de services des ICI (municipal et privé) généralement plus faible;
 - Déficit de la capacité de traitement résiduelle pour les ICI inférieure à 45 000 tonnes.

- 2**
- Offre de services pour les ICI en général plus élevée que le groupe 1;
 - Déficit de capacité de traitement supérieur à 45 000 tonnes/an (total 140 000 tonnes/an pour l'ensemble des régions du Québec);
 - En 2025, de nouvelles installations ou des agrandissements de centres de traitement existants sont requis pour combler le déficit important.



- A**
- MO traitées aux installations situées à même le territoire;
 - Faible concurrence de services CT;
 - Faible densité d'emplois et de population;
 - Traitement surtout par compostage.

- B**
- MO traitées aux installations situées à même le territoire ou à proximité;
 - Densité élevée d'emplois et de population;
 - Concurrence CT élevée;
 - Traitement par compostage et par biométhanisation;
 - Enjeux de gestion des MO anticipés (implantation des services, distance, coûts, etc.).

Les regroupements régionaux ont été établis à partir de tendances générales observées, pour fins de comparaison entre les régions. Il existe toutefois une variabilité au sein de chaque groupe.

Analyse comparative des régions administratives

Portrait synthèse des différentes régions administratives pour l'analyse des regroupements régionaux

	Portrait du traitement biologique des MO en 2025 (ICI)				
Région administrative	Quantités potentiellement disponibles (tonnes/an)	Quantités de MO à valoriser en 2025-2026 ⁽¹⁾	Écart de capacité de traitement ⁽²⁾	Dépendance interrégionale	Nombre d'installations prévues en 2025-2026
Abitibi-Témiscamingue	13 777	9 499	Sous-capacité	Faible	5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28 094	18 622	Sous-capacité	Faible	3
Côte-Nord	10 489	7 342	Sous-capacité	Faible	3
Bas-Saint-Laurent	23 724	7 890	Capacité suffisante	Faible	6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28 827	10 330	Sous-capacité	Faible	5
Mauricie	50 224	20 179	Sous-capacité	Élevée	2
Outaouais	90 609	26 541	Sous-capacité	Élevée	3
Chaudière-Appalaches	40 929	83 393	Sous-capacité	Élevée	5
Capitale-Nationale	17 735				2
Montérégie	171 424	315 914	Forte sous-capacité	Élevée	7
Centre-du-Québec	30 543				4
Estrie	55 009				6
Lanaudière	71 704				3
Laurentides	66 689				6
Montréal	227 752				5
Laval	51 730				1
TOTAL	979 260	499 711			

(1) Quantité de MO à valoriser à l'horizon 2025 pour l'ensemble du secteur des ICI, en considérant un taux de récupération de 70 % des MO potentiellement disponibles.

(2) Différence entre la capacité de traitement estimée disponible en 2025 pour le secteur des ICI et les quantités de MO à valoriser à l'horizon 2025.

Analyse comparative des régions administratives (suite)

Portrait synthèse des différentes régions administratives pour l'analyse des regroupements régionaux

Région administrative	Offre de services ⁽¹⁾		
	Concurrence CT (collecte et transport)	Offre de services des entreprises en GMO	Offre de services des organismes municipaux (OM)
Abitibi-Témiscamingue	Faible	Quasi inexistante	Quasi inexistante
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Faible	Quasi inexistante	Faible
Côte-Nord	Faible	Quasi inexistante	Quasi inexistante
Bas-Saint-Laurent	Faible	Faible	Faible à moyenne
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Faible	Quasi inexistante	Faible
Mauricie	Faible	Faible	Faible
Outaouais	Moyenne, sauf Gatineau (forte)	Moyenne	Faible
Chaudière-Appalaches	Faible à moyenne	Faible	Faible à moyenne
Capitale-Nationale		Faible	Faible (pourrait devenir forte)
Montérégie	Forte	Moyenne à forte	Faible
Centre-du-Québec	Moyenne	Faible (deviendra forte)	Faible
Estrie	Faible à moyenne	Faible (deviendra forte)	Faible
Lanaudière	Forte à moyenne	Moyenne	Faible
Laurentides	Forte à moyenne	Moyenne	Faible à moyenne
Montréal	Forte	Moyenne à forte	Faible
Laval	Forte	Moyenne à forte	Faible

A1

B1

B2

(1) Ces situations pourraient évoluer selon la réalisation des projets d'installations, annoncés ou en planification, avec pour effet d'influencer l'environnement concurrentiel régional.

DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS DANS LE PORTRAIT SYNTHÈSE

Quantités de MO à valoriser : Quantité de matières organiques à valoriser à l'horizon 2025 pour l'ensemble du secteur des ICI, en considérant un taux global de récupération de 70 % des matières organiques potentiellement disponibles.

Évaluation du déficit de la capacité de traitement : Les régions administratives présentant une sous-capacité de la capacité de traitement ont un manque estimé inférieur à 45 000 tonnes par an. Les régions administratives présentant une forte sous-capacité ont un déficit de la capacité estimé supérieur à 45 000 tonnes par an.

Dépendance interrégionale : Par définition, une faible dépendance régionale signifie que la plupart des matières organiques générées sur le territoire sont traitées dans des installations situées à même le territoire. Une dépendance interrégionale élevée signifie quant à elle que les matières organiques générées sur le territoire peuvent être traitées dans des installations situées à même le territoire ou sur les territoires voisins (dépendance interrégionale élevée);

Concurrence CT (collecte-transport) : La concurrence CT des MO fait référence à la présence, plus ou moins importante selon le cas, de services municipaux ou privés, accessibles aux ICI pour la gestion des matières organiques. L'évaluation de la concurrence CT s'est basée sur les entrevues avec les entreprises de services en GMR et les organismes municipaux.

Une région ou un regroupement de régions administratives qui a une forte concurrence CT signifie qu'il y a plusieurs prestataires de services de CT, qu'ils soient municipaux ou privés et que plusieurs entreprises de portée interrégionale y sont actives. À l'inverse, une faible concurrence CT révèle qu'il y a peu de prestataires de services CT et une faible présence d'entreprise de portée interrégionale;

Offre de services des entreprises en GMO et des OM : Ces deux colonnes présentent l'état de la situation dans chacune des régions administratives, tel qu'il ressort à la lumière des informations reçues des parties prenantes consultées. Les régions bénéficiant d'une forte offre de services sont celles où abondent les services offerts (ou accessibles pour les ICI), que ces services soient municipaux ou privés.

À l'opposé, les régions caractérisées par une offre de services faible sont celles où on observe une absence ou une carence de services offerts par les entreprises privées, que ces services soient dispensés à l'intérieur ou en sus des services couverts par les contrats municipaux.



Interprétation relative à l'évaluation de l'écart de la capacité de traitement

L'évaluation de l'écart de la capacité de traitement comporte des incertitudes, notamment :

- Les projets privés annoncés qui visent les MO des ICI ne sont pas tous connus ou annoncés à ce jour, ni tous soumis au PTMOBC; les installations à venir dans les grandes villes pourraient aussi connaître une expansion (ex. : Montréal);
- Les capacités de traitement allouées aux ICI de certaines installations de traitement existantes n'étaient pas disponibles, donc plusieurs hypothèses ont été posées pour les fins de l'estimation;
- Le calcul ne considère pas la possibilité que certains résidus organiques valorisés présentement dans d'autres filières (ex. : résidus de transformation agroalimentaire) pourraient être acheminés dans des installations de traitement biologique, modifiant ainsi la capacité de traitement résiduelle allouée aux ICI;
- Les quantités récupérées ne considèrent pas les quantités présentement récupérées par les ICI assimilés au secteur résidentiel.

Impact du seuil proposé sur les regroupements

	A1	B1	B2
Nombre approximatif d'ICI visés par le seuil proposé	575	1 133	3 513
Quantités de MO potentiellement disponibles à l'horizon 2025 (t/an)	65 173	106 805	362 044
Quantités de MO à valoriser dans les installations de traitement, en sus des quantités déjà valorisées en 2021 (t/an)	33 632	57 464	96 948
Écart de la capacité traitement anticipé à l'horizon 2025 (t/an)	Surplus de capacité estimé entre 23 000 et 65 309 t/an pour les grands générateurs ¹		

(1) Une sous-capacité de traitement serait anticipée pour desservir 100 % des ICI en considérant un taux de récupération des MO de 70 %.

Les résultats de l'étude démontrent que le seuil d'assujettissement de 6 bacs de 240 L/sem. permettrait, à l'horizon 2025-2026, de :

- Viser 58 % des MO potentiellement disponibles en assujettissant un minimum d'établissements (≈ 1 % des ICI);
- Respecter la capacité de traitement anticipée;
- Faciliter les efforts de suivi et de contrôle sur le terrain;
- Limiter la pression sur les petits établissements ICI (ex. : restaurateurs) dans un contexte économique difficile.

Résultats des entrevues – Services offerts aux ICI et enjeux

- Organismes municipaux : 17 entrevues
- Entreprises de services de CTT :
8 entrevues
- ICI : 107 répondants, dans 15 des 16
régions à l'étude – taux de réponse de
49 %



Principaux constats des entrevues

Services dispensés par les grandes entreprises de GMR

- Offre de services largement absente dans les régions périphériques, partiellement compensée par des services dispensés par les entreprises de portée locale ou par des collectes municipales;
- Offre de services beaucoup plus présente dans les régions méridionales plus denses, couvertes par le regroupement B2, où sont concentrées les installations de plus grandes capacités de traitement;
- Marché actuel limité aux plus importants générateurs (fabrication et distribution alimentaire).

Services dispensés par les organismes municipaux (OM)

- Services offerts essentiellement aux ICI assimilables;
- Sauf exception, contraintes d'accès aux services pour les ICI (quantités limitées, équipements, fréquence de collecte et autres), parfois même absence réglementaire de desserte des ICI;
- Sauf exception, préférence marquée des OM pour les incitatifs techniques (équipements et services) ou économiques (ex. : tarification incitative) plutôt que la réglementation des ICI. Toutefois, les formules utilisées par les OM varient beaucoup, surtout en fonction du cadre de gestion et des contextes;
- Services d'accompagnement des ICI comblés par les Synergies et autres OBNL, en appui aux OM.



Principaux constats des entrevues

Principaux enjeux soulevés par les entreprises de GMR

- Incapacité des services municipaux de répondre aux besoins particuliers de tous les ICI (équipements, fréquence, etc.);
- Besoin de services permettant le traitement de MO plus fortement contaminées et de lots de produits emballés;
- Difficulté de parvenir à offrir des services supplémentaires à l'intérieur de la même enveloppe de coûts;
- Crainte de surcoût et de surcharge évoquée par les dirigeants des ICI en absence de réglementation;
- Incapacité de traitement appréhendée, notamment en régions.

Principaux enjeux soulevés par les organismes municipaux

- Élargissement du service aux ICI potentiellement assimilables (logistique et technique), mais à un coût juste et acceptable pour les ICI;
- Révision de la réglementation municipale en vigueur;
- Ressources limitées pour appliquer des réglementations;
- Réponse aux besoins d'accompagnement des ICI, au moment de l'implantation, mais aussi en continu.



Principaux constats des entrevues

Principaux enjeux soulevés par les ICI et leurs associations

- Surcoût appréhendé par l'instauration de nouveaux services et de nouveaux équipements;
- Surcharge de travail appréhendée par les mesures de tri, manutention, entreposage, ISÉ, etc. particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;
- Inadéquation des services municipaux à l'égard des réalités et des besoins des établissements;
- Inégalité et disparité des services disponibles dans toutes les régions (bannières commerciales et grands groupes institutionnels);
- Contraintes administratives additionnelles imposées par un contexte réglementaire;
- Difficulté de garantir la qualité des matières triées par le personnel, mais surtout par la clientèle (ruptures de services dispensés par les entreprises de collecte et traitement, vécues ou appréhendées);
- Besoin d'accompagnement, au moment de l'implantation des mesures, mais aussi en continu;
- Prise en compte de la fragilité économique et financière de certains secteurs d'activités (restauration) et des réalités des PME.